

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD
mars 2017

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des salariés agricoles
au 1^{er} trimestre 2016

Mars 2017

Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles au régime des salariés agricoles 1^{er} trimestre 2016

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Rédacteur en chef :
David FOUCAUD
foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille-Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"
Rakhsat SLEIMAN
sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :
Katell GORVAN
gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :
Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :
Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données.....	4
Le champ de la population.....	4
Données présentées.....	4
1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 0,9 %	5
2. Trois accidents du travail sur quatre donnent lieu à un arrêt indemnisé	5
3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en baisse de - 6,4 %	6
4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 2,4 %.....	6
Définitions	10
Sigles cités :	10
Annexe	11
Tableaux	
Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, 1er trimestre 2016.....	7
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1er trimestre 2016	8
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, 1er trimestre 2016.....	9
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1er trimestre 2016.....	9

Télécharger les données au format Excel :

Accidents du travail et maladies professionnelles

Régime des salariés agricoles (SA) :

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

1^{er} trimestre 2016

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour en janvier 2017.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

Données présentées

Dans les tableaux suivants les données présentées sont celles du 1^{er} trimestre 2016. Elles sont comparées aux données du 1^{er} trimestre 2015.

Dans le présent document les données sont réparties pour les principaux grands secteurs professionnels.

Télécharger les données au format Excel : 

Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er} trimestre 2016

Au 1^{er} trimestre 2016, légère hausse des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) pour les salariés agricoles

Au 1^{er} trimestre 2016, 14 527 accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) ont touché les salariés agricoles, en légère augmentation de + 0,9 % en un an. Sur la même période, les heures de travail sont estimées à 304 millions, en hausse de + 1,7 %. Le taux de fréquence s'établit à 45 ATMP pour un million d'heures de travail, stable sur un an.

Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé. Le nombre d'accidents et de maladies conduisant à l'attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en baisse de - 6,4 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 2,4 %.

1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 0,9 %

Avec 14 527 cas au 1^{er} trimestre 2016, les nouveaux ATMP augmentent de + 0,9 % en un an. Les plus fortes hausses concernent les catégories « apprentis » (+ 13,2 %) et « cultures et élevages » (+ 2,7 %).

Le nombre d'heures de travail augmente de + 1,7 % pour s'établir à 304,1 millions d'heures. Cette hausse concerne en particulier les « personnels de bureau du secteur technique » (+ 9,8 %), les « coopératives agricoles » (+ 6,4 %) et les « travaux agricoles » (+ 1,1 %). En revanche, le nombre d'heures de travail est en baisse, principalement pour l'« artisanat rural » (- 7,4 %) et dans les « travaux forestiers » (- 1,7 %).

Le taux de fréquence s'établit à 45 ATMP pour un million d'heures de travail, stable en un an. C'est dans le secteur des « travaux forestiers » que la fréquence est la plus élevée avec 89 accidents pour un million d'heures de travail, en baisse néanmoins d'un ATMP sur un an.

Le nombre d'accidents du travail est en faible recul de - 0,5 %, avec 12 505 cas. Ils représentent 86,1 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement une part de 7,2 % et 6,7 %. Les maladies professionnelles augmentent de + 15,9 %, et les accidents de trajet de + 5,5 % en un an.

2. Trois accidents du travail sur quatre donnent lieu à un arrêt indemnisé

Au 1^{er} trimestre 2016, 74,6 % des accidents du travail ont donné lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ). La part de ces accidents indemnisés est en hausse de + 0,6 point en un an.

Sur la même période, la part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé baisse de - 0,7 point, passant à 78,5 %, et celle des maladies professionnelles de - 2,5 points, passant à 72,2 %.

Comparée au 1^{er} trimestre 2015, la durée moyenne d'indemnisation reste stable pour les accidents du travail à 65 jours. Elle baisse d'un jour pour les accidents de trajet pour atteindre une durée moyenne de 67 jours. Pour les maladies professionnelles, la durée moyenne d'indemnisation est la plus importante avec 306 jours, en baisse de - 17 jours en un an.

3. Les ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles sont en baisse de - 6,4 %

Au 1^{er} trimestre 2016, 1 723 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les salariés agricoles, en baisse de - 6,4 % en un an. Les deux tiers de ces nouvelles IPP concernent les accidents du travail.

Cette baisse d'IPP reconnues en un an est liée au rattrapage du stock de dossiers dans le cadre de nouvelles formes d'organisation dans le traitement des ATMP en 2015 et non à l'accidentologie.

La majorité des secteurs sont concernés par ce mouvement (- 15,9 % pour les « organismes professionnels », - 7,8 % pour les « cultures et élevages », - 6,4 % pour les « travaux forestiers »,...). Seuls les « activités diverses », les apprentis et les « coopératives agricoles » connaissent une hausse des attributions d'IPP (respectivement + 22,0 %, + 11,8 % et + 1,8 %).

La baisse des IPP concerne toutes les catégories d'ATMP : les accidents de trajet (- 15,6 %), les maladies professionnelles (- 6,1 %) et les accidents du travail (- 5,5 %).

Le nombre de rentes attribuées (taux d'IPP au moins égal à 10 %) augmente à la fois pour les accidents du travail (+ 10,5 %) et les accidents de trajet (+ 2,4 %) mais baisse pour les maladies professionnelles (- 3,4 %).

4. Le montant des prestations versées est en hausse de + 2,4 %

Au 1^{er} trimestre 2016, les prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) versées au titre des ATMP atteignent 101,6 millions d'euros. Le montant de ces prestations progresse de + 2,4 % en un an. Les dépenses les plus importantes relèvent du secteur « cultures et élevages » (45,5 millions d'euros), avec 44,8 % du total des prestations versées. Les secteurs « coopératives agricoles » (18,4 millions d'euros), « travaux agricoles » (14,1 millions d'euros) et « travaux forestiers » (9,8 millions d'euros) sont également à l'origine de dépenses importantes.

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victime avec 52,4 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières en représentent 38,9 % et les soins de santé 8,7 %. Sur un an, la part des indemnités journalières augmente de + 0,5 point dans le total des prestations, celle des rentes de victime de + 0,1, et celle des soins de santé baisse de - 0,6 point.

Les indemnisations des accidents du travail représentent 71,8 % des prestations versées, suivies par les indemnisations des maladies professionnelles (19,5 %) et celles des accidents de trajet (8,7 %).

Télécharger les données au format Excel :



ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er} trimestre 2016

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, 1^{er} trimestre 2016

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Répartition des ATMP par type (en %)		
				Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevages	102 256 228	5 536	54,1	85,4 %	4,6 %	10,0 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	40 848 545	3 434	84,1	92,5 %	2,6 %	4,9 %
Coopératives agricoles	41 193 854	2 037	49,4	82,2 %	5,9 %	11,9 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	97 750 734	1 148	11,7	71,3 %	24,1 %	4,5 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	22 088 303	2 372	68,1	88,9 %	10,0 %	1,1 %
Tous secteurs	304 137 664	14 527	44,9	86,1 %	6,7 %	7,2 %
Evolution 1 ^{er} trimestre 2016 / 1 ^{er} trimestre 2015						
	Evolution en %		Ecart en points			
Ensemble	+ 1,7 %	+ 0,9 %	- 0,2	- 1,2	+ 0,3	+ 0,9

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1^{er} trimestre 2016

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevages	4 728	82,4 %	74,8	255	87,5 %	101,6	553	68,5 %	307,5
Travaux forestiers / travaux agricoles	3 176	83,0 %	58,8	90	100 %	77,6	168	85,1 %	264,7
Coopératives agricoles	1 674	75,3 %	69,4	120	80,8 %	63,6	243	70,4 %	328,2
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	819	65,6 %	75,5	277	72,9 %	51,7	52	78,8 %	380,5
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	2 108	47,2 %	33,1	237	66,2 %	35,6	27	70,4 %	213,2
Tous secteurs	12 505	74,6 %	65,2	979	78,5 %	67,4	1 043	72,2 %	305,7

Evolution 1^{er} trimestre 2016 / 1^{er} trimestre 2015

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevages	+ 0,2 %	+ 3,2	- 3,0	+ 11,4 %	- 12,1	+ 16,9	+ 23,7 %	- 4,6	- 33,8
Travaux forestiers / travaux agricoles	- 2,5 %	- 1,7	+ 2,1	- 6,3 %	+ 4,2	- 17,7	+ 21,7 %	+ 12,7	- 29,7
Coopératives agricoles	- 1,2 %	- 5,0	+ 6,5	+ 10,1 %	- 3,6	+ 2,6	+ 6,1 %	- 8,7	+ 2,9
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	+ 2,0 %	- 5,0	- 1,4	+ 3,7 %	- 2,0	+ 3,0	- 18,8 %	- 0,8	+ 123,6
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	+ 0,3 %	+ 5,4	- 2,0	+ 4,4 %	+ 12,1	- 19,6	+ 22,7 %	+ 11,3	- 91,3
Tous secteurs	- 0,5 %	+ 0,6	- 0,1	+ 5,5 %	- 0,7	- 0,9	+ 15,9 %	- 2,5	- 17,2

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, 1^{er} trimestre 2016

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevages	828	550	222	26	14	252	143
Travaux forestiers / travaux agricoles	360	259	108	13	6	88	53
Coopératives agricoles	290	157	68	17	6	116	68
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	148	89	42	32	10	27	15
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	97	74	23	15	7	8	6
Tous secteurs	1 723	1 129	463	103	43	491	285

Evolution 1^{er} trimestre 2016 / 1^{er} trimestre 2015

	Evolution en %						
Tous secteurs	- 6,4 %	- 5,5 %	+ 10,5 %	- 15,6 %	+ 2,4 %	- 6,1 %	- 3,4 %

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1^{er} trimestre 2016

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'ATMP (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	45 543 211 €	9,1 %	41,6 %	49,3 %	71,1 %	8,0 %	20,8 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	23 883 547 €	8,7 %	37,5 %	53,8 %	80,2 %	5,0 %	14,8 %
Coopératives agricoles	18 401 773 €	7,3 %	39,6 %	53,2 %	64,8 %	6,5 %	28,7 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	7 937 120 €	7,9 %	38,8 %	53,4 %	61,4 %	24,6 %	13,9 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	5 824 565 €	10,8 %	22,0 %	67,2 %	79,0 %	14,5 %	6,5 %
Tous secteurs	101 590 215 €	8,7 %	38,9 %	52,4 %	71,8 %	8,7 %	19,5 %

Evolution 1^{er} trimestre 2016 / 1^{er} trimestre 2015

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	+ 2,4 %	- 0,6	+ 0,5	+ 0,1	- 1,0	- 0,0	+ 1,0

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours de la période considérée
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre de nouveaux ATMP avec et sans arrêt enregistrés au cours de la période considérée
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montant des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versé pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victime	Montant en euros versé pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

- ATMP** : Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle
Ders : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ : Indemnités journalières
IPP : Incapacité permanente partielle
MSA : Mutualité sociale agricole
Simpat : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

Télécharger les données au format Excel : 

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 330 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT).

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore